



Ville de
Kingersheim

Le Maire

539/2025

Arrêté portant délégation de fonctions d'officier d'état civil et délégation de signature à Madame Séverine KIEN – fonctionnaire territoriale titulaire

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 19 août 2025

Vu les articles L2122-19 et R2122-8 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la délégation de signature du Maire à des agents,

Vu l'article R2122-10 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que « *Le maire peut déléguer à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du code civil* »,

Vu le décret n°2017-270 du 1^{er} mars 2017 qui permet au maire de déléguer plus largement les fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil dont notamment celles qui lui ont été dévolues dans le cadre de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle,

Vu l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la légalisation des signatures,

Vu Le décret n°2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil,

Vu les articles R2213-9, R2213-31, R2213-34 et R2213-39 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux autorisations en matière funéraire,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, relatif à l'élection du Maire de la Commune de Kingersheim,

Vu l'arrêté n° 440/2018 du 16 novembre 2018 portant titularisation de Madame Séverine KIEN, au grade d'adjoint administratif territorial à temps complet,

CONSIDERANT que dans l'intérêt d'une bonne administration il convient de donner délégation de fonction en matière d'état civil à des fonctionnaires titulaires de la commune, délégation de signature pour l'accomplissement de certaines formalités incombant au Maire et délégation de signature pour la délivrance des autorisations funéraires municipales (autorisation d'inhumation, de crémation, de dispersion de cendres et d'exhumation),

CONSIDERANT que Madame Séverine KIEN, a la qualité de fonctionnaire territoriale titulaire,

ARRÊTE

Article 1 – Madame Séverine KIEN, adjoint administratif territorial, au service Accueil/Population est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité pour exercer les fonctions d'officier d'état civil à l'exception de celles prévues à l'article 75 du code civil.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Madame Séverine KIEN, laquelle pourra valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Ville en transition **Cit'ergie**
European Energy Award®

Mairie - Place de la Libération - B.P. 80074 - 68262 KINGERSHEIM CEDEX

Tél : +33 (3) 89 57 04 00 - Fax : +33 (3) 89 57 04 19

Courriel : mairie@kingersheim.fr - www.ville-kingersheim.fr



Article 2 – Par ailleurs, Madame Séverine KIEN est également habilitée, sous ma surveillance et ma responsabilité pour :

- la légalisation des signatures conformément à l'article L.2122-30 du CGCT.
- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet.
- La saisie et la validation des inscriptions sur la liste électorale.

Ainsi que pour l'établissement et la signature :

- De toutes notices relatives au recensement militaire (Instruction du 5 janvier 2004 relative aux opérations de recensement en vue de l'exécution du service national)
- De toutes déclarations de perte de carte nationale d'identité et de passeport

Article 3 – Une délégation de signature est également donnée à Madame Séverine KIEN pour les autorisations municipales en matière funéraire :

- Autorisation d'inhumation
- Autorisation de crémation
- Autorisation de dispersion
- Autorisation d'exhumation
- Autorisation d'intervention et de travaux

Article 4 – l'arrêté 207/2020 du 11 juin 2020 est abrogé

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les conditions réglementaires habituelles, notifié à l'intéressée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse,
- Monsieur le Procureur de la République,
- Service du Personnel,

Le Maire
Signé
Laurent Riche

Pour ampliation

Pour le Maire :

La 1^{ère} adjointe déléguée
Valérie Gerrier



Arrêté notifié le 08/09/2025

Signature de l'intéressée :



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée et à compter de sa publication pour les tiers